



Universidad
Zaragoza

Trabajo Fin de Grado

Les interférences de l'arabe dialectal dans le français
parlé au Maroc

Interference from Arabic dialect to French spoken in
Morocco

Autora

Vega Vaquero Aso

Director

Dr. Francisco José Señalada García

Grado en Lenguas Modernas

Facultad de Filosofía y Letras

Curso 2016-2017

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
1. Contexte linguistique	2
1.1. L'introduction du français au Maroc et le processus d'arabisation.....	2
1.2. L'échec et la réforme du système éducatif.....	3
1.3. L'état actuel du français au Maroc	5
2. Les interférences	7
2.1. Les interférences phonologiques.....	7
2.1.1. Le système vocalique	8
2.1.1.1. Les voyelles orales	8
2.1.1.2. Les voyelles nasales	12
2.1.2. Le système consonantique	12
2.1.3. Les semi-consonnes	14
2.2. Les interférences morphologiques et syntaxiques.....	14
2.2.1. Le groupe nominal.....	14
2.2.1.1. Le genre	14
2.2.1.2. Les articles	16
2.2.1.3. Le déterminant <i>tout</i>	17
2.2.1.4. L'accord des adjectifs possessifs	17
2.2.2. Le groupe verbal.....	18
2.2.2.1. Les pronoms personnels compléments	18
2.2.2.2. Les prépositions	19
2.2.2.3. Les verbes réfléchis	21
2.2.3. La phrase	21
2.2.3.1. La phrase simple	21
2.2.3.1.1 La phrase nominale arabe	22
2.2.3.1.2. La phrase verbale arabe	23
2.2.3.2. La phrase complexe	23
CONCLUSION.....	25
BIBLIOGRAPHIE	26

INTRODUCTION

Les faits historiques et géographiques posent le Maroc comme point commun entre un héritage arabo-oriental et un autre franco-occidental. Cela donne naissance à un paysage plurilinguistique assez complexe car on y trouve plusieurs langues et variétés de ces langues, maîtrisées à différents degrés, qui cohabitent et dont le statut officiel n'est pas bien défini dans la plupart des cas.

La région où ce contact et les phénomènes qui en dérivent sont plus évidents et fréquents est le territoire de Casablanca à Kenitra, Rabat et Salé inclus. Ainsi, les interférences, phénomènes cibles de notre étude, se produisent notamment chez des jeunes urbains qui habitent dans ces régions, où la variété français mésolectal est énormément utilisée et développée. C'est au sein du contact entre cet idiome et l'arabe dialectal que la plupart des transformations se produisent, voilà pourquoi les informateurs personnels qui nous ont fourni les exemples de ce mémoire de fin d'études sont des jeunes arabophones habitant à Sale, à Rabat et à Kenitra. La majorité des jeunes marocains sont attirés par les possibilités économiques des pays européens. Ils trouvent en général que le français ne fait qu'ouvrir leur chemin à des nouvelles possibilités et que sa maîtrise n'affecte pas leur identité marocaine.

Pour bien comprendre les interférences dérivées du contact entre le français et l'arabe, il faut d'abord connaître la situation linguistique dans laquelle elles se produisent, leur luttes de forces et de concurrence, ainsi que les considérations et les représentations que les locuteurs ont à propos de ces langues. Ensuite, il faut aborder l'analyse des interférences en tenant compte de tous les domaines linguistiques où l'on voit des modifications. Elles affectent notamment la sphère phonologique, ce qui se traduit dans l'usage d'un accent particulier, mais aussi les domaines morphologique et syntaxique, qu'il est parfois difficile de séparer car les erreurs affectent en même temps plusieurs domaines.

En ce qui concerne le domaine sémantique, il est très riche en manifestations dérivées du contact entre les deux langues, mais ces phénomènes n'ont malheureusement pas pu faire l'objet de notre analyse, car nous aurions largement dépassé le nombre maximal de mots autorisé.

1. Contexte linguistique

1.1. L'introduction du français au Maroc et le processus d'arabisation

Le français a été implanté au Maroc en 1912, au début du Protectorat, période qui finit en 1956 et pendant laquelle un processus de francisation se développe (Quitout, 2002, 62). Bien que peu d'élèves musulmans marocains aient été scolarisés pendant cette période, le rôle de l'école française a été très important pour le devenir de l'enseignement marocain. Ces enfants musulmans représentent l'élite moderne du Maroc indépendant, réduite mais très qualifiée, qui défend le bilinguisme et le français dans le pays et qui s'oppose à l'élite arabisante ; alors leur rôle a été d'établir les bases pour l'ouverture du pays et de ses institutions à la modernité. Pourtant, les moyens de diffusion du français ont été majoritairement informels, oraux, et donc l'apprentissage s'est produit grâce au contact quotidien avec des colons, pour des besoins quotidiens, en ce qui concerne le commerce et le travail, spécialement dans les villes et les banlieues (Benzakour, 2010, 33).

Après l'indépendance du Maroc en 1956, on a vu le développement d'un processus d'arabisation de l'administration, de l'enseignement et de la société, dont le but était de rendre à l'arabe son statut de langue nationale et officielle, ainsi que de rendre à la société son identité culturelle (Machrafi, 2015, 4). La montée de la scolarisation a étendu la connaissance du français à un plus grand nombre d'élèves, mais en même temps cette langue a commencé à être perçue comme une langue institutionnalisée dont la maîtrise a commencé à baisser de plus en plus.

L'objectif de la politique d'arabisation est que l'arabe remplisse les fonctions accomplies préalablement par le français dans la société marocaine (Benzakour, 2007, 46 - 47). Si ce système n'a pas pu fonctionner, c'est surtout parce qu'il ne reflète pas la réalité marocaine, qui est loin d'être monolingue.

En effet, le problème principal qui se pose c'est que la langue officielle imposée par l'arabisation est l'arabe standard qui ne constitue pas la langue maternelle des locuteurs ni la langue véhiculaire de la communication (Marley, 2005, 84). Ainsi, le reste de langues présentes au Maroc sont ignorées dans un premier moment, tant les langues nationales identitaires que les langues étrangères.

Les langues écrites sont l'arabe moderne et le français, tandis que les langues parlées sont l'amazigh ou berbère et le darija ou dialecte marocain. Sauf l'arabe standard, langue officielle du pays, le statut des autres langues n'est pas défini. Comme Quitout (2002, 61) le rappelle, cette langue, l'arabe standard apparaît sous une double forme, l'une écrite et l'autre orale.

La forme écrite, l'arabe classique, est restée restreinte pendant des siècles à l'usage en rapport avec la religion, les agents de pouvoir et l'administration. À partir du XIX^e siècle, un processus de simplification de la langue se développe, ce qui donne lieu à l'arabe moderne, utilisé dans tous les pays arabes. Le but de ce processus était de rendre cette langue apte à la communication technique et culturelle et répondre aux exigences de la modernité. L'arabe représente pour beaucoup de gens une langue de référence, un outil symbolique, ainsi que le moyen de lutte contre l'oppression occidentale. Cependant, il ne constitue pas la langue maternelle des arabophones. Ce rôle est rempli par l'arabe dialectal, langue véhiculaire que les marocains utilisent dans les situations non-officielles, outil de communication entre arabophones et berbérophones, ainsi qu'entre berbérophones qui parlent des dialectes trop éloignés.

Le darija diffère à tous les niveaux linguistiques de l'arabe moderne ou standard, a un ample bagage historique de contact entre les dialectes de l'amazigh, l'arabe oriental et celui de l'Andalousie musulmane, l'hébreu, les langues de la péninsule ibérique et le français (El Maadani, 2012, 33). Il présente donc toute une sorte d'interférences linguistiques et reste comme langue véhiculaire de la communication, mais non du savoir.

Finalement, l'amazigh existe actuellement sous la forme d'un ensemble de dialectes régionaux, utilisés dans une dizaine de pays. C'est la langue maternelle d'un peu moins de la moitié des marocains, les non arabophones, et la langue la moins prestigieuse du pays (Quitout, 2002, 63 - 64).

1.2. L'échec et la réforme du système éducatif

En ce qui concerne l'enseignement, il y a eu beaucoup de problèmes, créés par le désir de réduire le français au statut de langue étrangère et de faire de l'arabe moderne la langue de la technologie et de la modernité. Une polémique s'est déclenchée entre des

perspectives plus traditionnalistes qui considéraient qu'il est humiliant de maintenir le français après l'indépendance, d'autres plus francisées qui considéraient cette langue comme une voie d'accès à l'Occident et une troisième perspective intermédiaire qui se montre favorable à une répartition équilibrée des fonctions entre les deux langues (Machrafi, 2015, 4).

L'échec le plus clair du système éducatif se produit lors du passage des élèves ayant étudié leur baccalauréat en arabe aux études supérieures, telles que les sciences ou les finances, enseignées majoritairement en français (Marley, 2005, 88). À cause de l'arabisation des matières scientifiques et techniques, beaucoup d'élèves ont dû quitter la formation qu'ils souhaitaient suivre pour se consacrer aux études islamiques ou juridiques, enseignés en arabe. Suivre une licence en français peut supposer de grands problèmes pour les locuteurs ayant une conception négative de la langue, ce qui contribue à la détérioration de la qualité de son apprentissage. La baisse du niveau de la plupart d'élèves et d'étudiants a supposé donc une limitation dans leur vie professionnelle, car parfois ils n'atteignaient pas le niveau requis.

Par conséquent, le gouvernement a dû réagir et, après avoir constaté l'échec du système imposé, les positions les plus arabisantes sont devenues plus modérées. Elles continuent à insister sur la suprématie de l'arabe standard, mais elles s'adaptent à la réalité linguistique marocaine. D'une part, elles reconnaissent l'existence de l'amazigh et de l'arabe dialectal comme les langues nationales du peuple marocain, qui avaient été reléguées à un second plan par la politique du Protectorat et puis par celle de l'arabisation (Benzakour, 2007, 48 - 49). D'autre part, elles acceptent les langues étrangères, notamment le français, comme une partie de réalité marocaine ainsi que leur utilité pour des domaines comme les sciences, les finances et comme un moyen de communication avec l'Europe.

Ainsi, malgré l'insistance sur le renforcement de l'arabe en termes d'enseignement, on constate dans la réforme de l'éducation une référence à l'importance des langues étrangères. Cependant, d'après cet auteur, le français est relégué au titre d'une langue étrangère quelconque. Bien qu'elle soit reconnue comme première langue étrangère du Maroc, on affirme que l'arabe renouvelé ou l'anglais, comme langue de la globalisation, pourront se substituer au français comme langue majoritaire des études supérieures (Marley, 2005, 88 - 89).

On constate au début du XXI^e siècle une acceptation plus ou moins proche de la réalité marocaine et un changement d'attitude envers le français, déjà reconnu comme un instrument pour arriver aux domaines où l'arabe actuel ne peut pas.

1.3. L'état actuel du français au Maroc

Le français constitue une langue vivante dans le paysage plurilinguistique marocain depuis le colonialisme. Malgré le procès d'arabisation imposé à partir de l'Indépendance, cette langue continue de jouer encore un rôle important dans la société et dans l'éducation. Cependant, le panorama multilingue du Maroc provoque sur sa présence une évolution continue en concurrence avec les autres langues, notamment l'arabe, standard en ce qui concerne l'écrit et dialectal en ce qui concerne l'oral. Les représentations créées en fonction de ces concurrences influent énormément sur le processus d'apprentissage du français.

Il conserve son statut privilégié de première langue étrangère, face à la montée de l'anglais comme langue mondiale, ainsi que de l'espagnol, de plus en plus parlé. Il est enseigné au primaire et devient après langue majoritaire des études supérieures, alors que les autres langues étrangères, comme l'espagnol ou l'anglais, sont enseignées à partir du secondaire. Néanmoins, ce statut de langue d'enseignement n'est reconnu nulle part dans les documents officiels. Le manque de définition à propos de son statut à niveau juridique, qui fluctue entre première langue étrangère ou langue seconde de l'éducation et de la société marocaine, met le français dans un état d'ambiguïté (Benzakour, 2010, 34-35).

Malgré sa grande importance dans le paysage linguistique du Maroc, où il a été la langue officielle des institutions du Protectorat, depuis l'Indépendance son statut est instable et ambigu. Certains secteurs sont complètement arabisés, comme c'est le cas de la justice. D'autres présentent une situation de bilinguisme où l'arabe est la langue dominante, comme l'enseignement. Finalement, il y en a d'autres qui restent principalement francisés, comme les finances, le commerce, la publicité, la presse ou les médicaments (Machrafi, 2015, 4).

En conséquence, on verra plusieurs variétés, inégalement maîtrisées, de français. Il est partout présent dans la société marocaine, et non seulement dans la vie urbaine. Le

français mésolectal, parlé par la plupart des marocains, est caractérisé par des accents particuliers, une rhétorique proche de l'arabe et l'introduction continue d'emprunts et de néologismes, qui exploitent toutes les possibilités de la langue française. Il est utilisé dans la presse, les médias, et dans le monde de l'emploi. Cette variété est la plus répandue en usage au Maroc et dans les autres pays du Maghreb, une langue qui exprime le quotidien de la société marocaine.

Le français institutionnel ou élitaire, langue de prestige à laquelle une petite partie de la population a accès, est utilisé dans le marché d'emploi moderne, comme instrument des sciences et des nouvelles technologies. Il perd force dans la société à cause de son public réduit et de la perception de langue absolument étrangère et institutionnalisée. Comme langue d'enseignement, il touche beaucoup plus les zones urbaines que les rurales, mais des variétés différentes sont partout vivantes comme instrument de communication. Ainsi, il existe le français basilectal du petit peuple, appris par la pratique et créé pour la communication entre un locuteur non ou peu alphabétisé et un autre francophone, ou le français basilectal des lettrés arabisés, utilisé très rarement (Benzakour, 2007, 38 - 52).

En ce qui concerne les représentations et les positionnements par rapport à cette langue, un grand nombre d'étudiants de français l'estiment essentiel pour leur formation et c'est pourquoi ils soutiennent en général son apprentissage dès le plus jeune âge. Mais il y a de plus en plus d'apprenants pour lesquels l'usage de cette langue possède des connotations négatives, ce qui se reflète dans la baisse du niveau de maîtrise de la langue. Malgré cela, les représentations sont plutôt positives et le français garde son statut privilégié comme symbole de culture, de savoir, de modernité et d'ouverture pour la plupart. Il est donc perçu comme un élément important de promotion social, une valeur ajoutée lors de la recherche d'emploi, ce qui motive normalement la réussite de son apprentissage face à ceux qui ne la jugent pas utile.

Mise à part la force et l'importance des représentations, le français est présent au quotidien des étudiants. D'abord en classe, ensuite dans les moyens de communication modernes ou la lecture de romans ou magazines. Néanmoins, la majorité des lycéens n'utilise pas le français en famille ou avec les amis, où ils tendent à utiliser leur langue maternelle (Sadiq, 2015, 4 - 10).

Le décalage entre la réalité et son état linguistique officiel est le reflet d'un conflit culturel, idéologique et de pouvoir entre trois forces. Les sphères arabisantes, les sphères berbères, qui souhaitent la reconnaissance de leur identité, et les francisés, introduites à travers la colonisation. Cette situation sociolinguistique, typique des pays du Maghreb, laisse le français dans un état d'ambiguïté juridique au Maroc. Malgré l'équilibre fragile et variable entre ces trois forces identitaires, politiques et idéologiques, le français se maintient dans la société marocaine comme la voie par excellence du savoir et la langue de la modernité et du prestige social (Benzakour, 2010, 36 - 40).

2. Les interférences

Dans la société marocaine arabophone, l'arabe véhicule sous deux formes l'identité culturelle des habitants. La première, l'arabe littéraire, est rarement pratiquée et la deuxième, l'arabe dialectal, n'est pas officiel mais constitue un représentant du premier. Pourtant, le français contribue à sa manière à la constitution de cette identité. La plupart des locuteurs considèrent le français mésolectal, la variété linguistique créée par influence du darija, comme une partie de leur patrimoine culturel.

Certains voient dans cette tension un équilibre entre les deux langues qui se complètent en fonctions. Par conséquent, ils se considèrent bilingues, même trilingues parfois si on tient compte de l'arabe littéraire (Jablonka, 2002, 212 – 213). C'est au sein de la diglossie de l'arabe dialectal marocain et du français mésolectal, utilisé par la plupart de la population, qu'on constate de nombreuses interférences et d'autres phénomènes linguistiques, comme les néologismes, les emprunts ou l'alternance codique.

2.1. Les interférences phonologiques

Parmi les domaines fondamentaux des interférences, nous allons porter notre attention d'abord sur les interférences des phonèmes, les erreurs de prononciation qui se sont répandus et qui sont devenus communs. L'étude comparative des systèmes phonétiques des deux langues, l'arabe dialectal, langue matrice, et le français, langue cible, nous permet de relever certains phénomènes expliquant les difficultés que des locuteurs marocains peuvent rencontrer quand ils parlent français.

Les interférences se produisent donc chez des locuteurs bilingues au niveau de la perception ou de la production d'une langue. Elles apparaissent lorsque l'on reproduit les structures d'une langue matrice dans une langue cible parce que les systèmes des deux langues ne coïncident pas et lorsque l'on assimile, du point de vue de la production et de la perception, des phonèmes étrangers aux langues déjà maîtrisées à d'autres phonèmes qui appartiennent aux systèmes connus (Hasanat, 2007, 211).

Le français possède un système vocalique très riche, composée de 16 voyelles, et un système consonantique moyen, avec 20 consonnes. En revanche, en arabe le système consonantique comporte 26 unités, tandis que le système vocalique est plutôt restreint.

2.1.1. Le système vocalique

En ce qui concerne le système vocalique français, il y a 12 voyelles orales et 4 voyelles nasales. Dans le premier cas, on trouve une série postérieure (/u/, /o/, /ɔ/ et /ɑ/), une série antérieure non-arrondie (/i/, /e/, /ɛ/ et /a/) et une série antérieure arrondie (/y/, /ø/ et /œ/); ainsi que la voyelle [ə], centrale, qui a un statut particulier. Dans le deuxième cas, on trouve les voyelles nasales sont /ẽ/, /œ̃/, /ɔ̃/ et /ã/, réparties dans les trois séries de localisation mentionnées, car elles correspondent à la version nasalisée des voyelles /ɛ/, /œ/, /ɔ/ et /ɑ/ (Pierret, 1981, 31-33). En arabe, au contraire, il n'y a que 3 timbres vocaliques et une sorte de /e/ comparable à *e* muet dans la mesure où il est introduit pour assouplir les prononciations difficiles.

Comme dans les autres dialectes du Maghreb, on distingue en arabe dialectal marocain entre des voyelles brèves et des voyelles longues. Comme Sánchez le rappelle (2014, 70-81), le système vocalique bref est binaire, les seules voyelles brèves étant /ə/ et /u/ dans la plupart des variétés du dialecte. Cependant, le statut du deuxième phonème est mal défini car son rendement fonctionnel est trop faible. En plus, il n'y a qu'une seule réalisation de /u/ alors que /ə/ présente une grande variété d'allophones qui sont déterminés par le contexte consonantique. À côté de [ə], moyen et central, nous avons [a], [ɑ] (derrière /q/: *qamar*, lune), [i] (précédé et suivi de la semi-consonne /yy/: *walidiyya*, pluriel de *walid*, père), [ɪ] (en contexte vélaire: *ʕandik*, tu es), [u] (devant et derrière /ww/: *huwwa*, il/lui) et [ʊ] (en contexte vélaire: *xuyya*, frère)

Le système vocalique long comporte trois phonèmes, /a/, /i/ et /u/ dont les allophones sont aussi conditionnés par l'entourage consonantique. Nous avons [ɑ:], [e:] et [o:] en contexte vélaire et pharyngal et [a:], [i:] et [u:] en contexte légèrement vélarisé;. Ailleurs, on trouve [æ:] et [i:] comme réalisations phonétiques de /a/ et /i/. Ainsi, par exemple, dans *aħlan*, le /a/ initial est prononcée [a:], par l'influence du phonème guttural *ħ*, tandis que le /a/ de la syllabe finale, entouré des consonnes neutres /l/ et /n/, présente une réalisation phonétique [æ:].

2.1.1.1. Les voyelles orales

L'une des différences entre les deux systèmes vocaliques réside dans l'existence en français de voyelles labialisées et d'un nombre élevé de voyelles antérieures, alors qu'en arabe on utilise plutôt le voile du palais et la zone vélaire (Hasanat, 2007, 212). En conséquence, on voit de nombreuses difficultés de prononciation des voyelles arrondies [y], [ø] et [œ], qui exigent une articulation labiale à laquelle les locuteurs marocains ne sont pas habitués et qui sont absentes dans le système arabe par rapport au français ; ainsi qu'une tendance considérable à confondre les sons qui seraient dans leur imaginaire linguistique des allophones d'un même phonème. Le locuteur cherche inconsciemment un son propre à sa langue première pour remplacer ce son qu'il n'est pas habitué à reproduire.

La voyelle antérieure arrondie /y/ présente deux tendances. La première option, la plus fréquente, consiste à délabialiser l'articulation, ce qui nous amène à /i/, spécialement quand ce même phonème se trouve proche dans le contexte phonétique. Certains exemples sont *inutile*, qui est rarement prononcé /inytil/ mais très souvent prononcé /initil/, et *unité*, qui apparaît comme /inite/ parfois. Cependant, la tendance est plus faible dans le dernier cas à cause de l'ordre d'apparition des phonèmes dans le discours. Une fois prononcé /i/, la tendance à ce son sera presque la norme.

La deuxième tendance consiste à maintenir plutôt la forme arrondie des lèvres mais à déplacer le point d'articulation à l'arrière de la bouche, ce qui donner comme résultat la voyelle /u/. Ce recours moins fréquent à /u/, qui apparaît dans *jupe*, prononcé parfois [ʒup], se produit car cette voyelle postérieur constitue l'allophone le plus fermé (et donc

le plus proche de /y/) du seul phonème labial qu'ils connaissent dans leur langue maternelle /u/.

Les voyelles /ø/ et /œ/, qui se confondent entre elles, présentent ces deux mêmes tendances. On trouve, d'une part un phénomène de délabialisation de l'articulation de ces deux sons vocaliques antérieurs ce qui donne comme résultat un /e/. Ainsi, *peureuse* finit par être prononcé /perez/ dans de nombreuses occasions. Dans des cas extrêmes, le phénomène de délabialisation s'accroît jusqu'au point de finir en /i/, notamment dans le contexte du français basilectal, un peu éloigné de la variété mésolectale du français. De cette façon, /ø/ et /œ/ présentent une certaine tendance à être réalisés comme /i/ et *j'ai pas peur* peut être prononcé /ʒepapir/, bien que ce phénomène soit plutôt rare.

D'autre part, on trouve le maintien de l'arrondissement des lèvres et un déplacement du point d'articulation des voyelles vers la partie postérieure de la bouche, ce qui donne lieu à la réalisation [o], car il s'agit d'un allophone du phonème /u/, le seul labial en darija, mais moins fermé et donc plus proche des deux voyelles antérieurs. Il s'agit alors de la même tendance que dans le cas de /y/ > /u/. Ce dernier procès est surtout présent dans les mots finis en syllabe ouverte, spécialement dans le cas des monosyllabes, comme *peu* ou *feu* qui seront souvent prononcés /po/ et /fo/. Au contraire, normalement quand ces phonèmes se trouvent en syllabe fermée, la tendance est plutôt à la délabialisation, comme *affreuse* qui sera prononcé [afrez] (cf. l'exemple cité ci-dessus), mais *curseur* peut être prononcé [kursor]. La voyelle [o] peut s'ouvrir en [ɔ] et *peur* peut être aussi prononcé [pɔR] au lieu de [pœR].

Une autre cas d'interférence très fréquent concerne les voyelles antérieures non-arrondies /e/ et /ɛ/, qui sont assimilées à des allophones de /i/ et prononcées comme la voyelle d'ouverture minimale (Bayou, 2016, 17). En fait, cela constitue presque la norme. L'immense majorité des locuteurs ne sont pas capables de distinguer les voyelles antérieures de moyenne ouverture et /i/, de sorte qu'ils commettent eux-mêmes des erreurs et qu'ils ne les perçoivent pas quand ce sont d'autres locuteurs qui les commettent. Ainsi *belle*, *maison* et *énorme* seront plutôt prononcées /bil/, /mizɔ̃/ et /inɔ̃Rm/ que /bɛl/, /mɛzɔ̃/ et /enɔ̃Rm/, à cause de l'entourage consonantique formé par /b/, /l/, /m/ et /n/, dont le point d'articulation se situe dans la partie antérieure de la bouche. Dans d'autres cas où l'articulation de l'entourage consonantique est vélaire, la

tendance est beaucoup plus faible. Par exemple, dans *guère* la tendance à /i/ n'est pas si accusée, de sorte que le mot en question est plutôt prononcé /gɛR/ ou /gɛR/.

La neutralisation des phonèmes /e/, /y/ et /i/ provoque très souvent de grands problèmes d'expression et de compréhension chez certains locuteurs, même à l'écrit. Néanmoins, ces confusions apparaissent habituellement quand l'acte de communication se produit entre un locuteur marocain et un autre non marocain, car cette identification existe dans l'imaginaire linguistique marocain, mais pas forcément dans celui de son interlocuteur.

Quant à /o/ et /ɔ/, ils se confondent. La tendance la plus fréquente se produit vers la fermeture du phonème et le résultat est donc /o/, car il est proche de certaines prononciations ouvertes du phonème /u/ en darija. Le plus souvent, on aura /joli/ au lieu de /ɔli/ pour *joli*, ou /rob/ au lieu de /Rɔb/ pour *robe*. Néanmoins, ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, *pauvre* est presque toujours prononcé /pɔVR/ et non /povR/. De sa part, /o/ tend à /u/, surtout lorsqu'il est conditionné par le contexte phonétique. Ainsi, il y a plusieurs réalisations de *beaucoup* comme /buku/ au lieu de /boku/.

Comme les dernières, /ɑ/ et /a/ se confondent habituellement chez les locuteurs marocains, car ils constituent des allophones du même phonème en arabe. La plupart de fois, c'est très difficile pour les arabophones de les distinguer et ils tendent à choisir l'un ou l'autre en fonction du contexte consonantique. Ainsi, dans le cas de *mal* et *mâle*, elles deviennent des homonymes, normalement /mal/ à cause de la nature alvéolaire et bilabiale des consonnes qui l'entourent.¹

D'autres fois, pourtant, l'articulation de /a/ se déplace vers la partie antérieure de la bouche et il devient /e/, ou près de lui, /æ/, un autre allophone antérieur du phonème /a/ en arabe, tandis que /a/ postérieur subit souvent un procès différent, celui de la fermeture, et devient /ɔ/, postérieure aussi. On voit donc *pas*, prononcé /pɔ/ dans la plupart de cas et non /pa/, ou *Madame*, qui devient /medem/ dans la plupart de cas et parfois /medam/, ce qui provoque des confusions avec *Mesdames*.

¹ Cette neutralisation de l'opposition entre /a/ antérieur et /a/ postérieur, se produit de plus en plus en France à cause de son rendement faible, parmi d'autres raisons. On tend plutôt à faire une distinction de durée que de timbre. Même en France méridional il n'y a que le seul phonème /a/ moyen possédant deux variantes, l'une antérieure et l'autre postérieure (Carton, 1974, 63).

2.1.1.2. Les voyelles nasales

Les voyelles nasales n'existent pas en arabe et c'est pour cela qu'elles posent des problèmes. Quand les locuteurs marocains réalisent les nasales, ils tendent à les neutraliser en deux groupes, l'un antérieur, l'autre postérieur.

D'une part, il y a une neutralisation entre [ɛ̃] et [œ̃], dont les versions orales [ɛ] et [œ] tendent le deux à être représentés [e] dans le discours. Par exemple, *brun* /brœ̃/ et *brin* /brɛ̃/ sont souvent prononcés de la même manière. Il convient de se rappeler que cette opposition disparaît souvent même dans l'usage parisien. D'après la plupart des phonologues actuels, cela se produit parce que ce sont des sons proches, dont l'opposition distinctive dans des couples comme *brun-brin* n'est pas fréquente. En plus [œ̃] apparaît très rarement et ne s'oppose pas à [œ], au contraire des autres voyelles nasales [ɔ̃], [ɛ̃] et [ɑ̃], qui s'opposent aux voyelles orales qui leur correspondent.

D'autre part, la neutralisation de [ɔ̃] et [ɑ̃], qui rappelle la neutralisation de /ɔ/ et /ɑ/ relevée dans le système oral, constitue une des principales et des plus communes interférences chez les locuteurs marocains. Cette opposition existe en France, mais elle n'est si commune que la précédente, car son rendement fonctionnel est plus élevé. (Carton, 1974, 62). Chez les parlants marocains, *lent* /lɑ̃/ tend à être prononcé /lɔ̃/, comme *long*. Ainsi, *langue* /lɑ̃g/ et *longue* /lɔ̃g/ seront des homonymes la plupart de cas. Cette erreur est tellement étendue qu'il affecte souvent l'orthographe. Ainsi, c'est commun de voir écrit *en y va* au lieu de *on y va* ou *comme même* au lieu de *quand même*.²

2.1.2. Le système consonantique

Dans le riche système consonantique arabe, les phonèmes qu'il y a en commun avec le français sont les consonnes labiales (/m/, /b/ et /f/)³. Le reste des séries présentent certains phonèmes en commun avec la langue française et certains phonèmes vélarisés ou pharyngalisés qui sont absents dans le système français. En ce qui concerne les consonnes dentales, /t/, /d/ et /n/ existent en français mais les phonèmes vélarisées /t̠/ et /d̠/ non. Quant aux phonèmes alvéolaires, on a d'abord /s/ et /z/ sifflantes, ainsi que

² Ce sont des exemples personnels qui ont été fournis par les locuteurs marocains mentionnés dans l'introduction (comme tous les exemples qui apparaissent dans ce mémoire de fin d'études).

³ /v/ et /p/ existent dans le système consonantique de certaines variétés du darija dans des emprunts.

leurs versions vélarisées /š/ et /ž/. Dans le cas des latérales, il n'y a qu'un phonème /l/ et un allophone. Dans le cas des vibrantes, on trouve /r/, un allophone, et un phonème vélarisé /ɾ/. Les phonèmes prépalataux (/ʃ/ et /ʒ/) sont équivalents, ainsi que les vélaires /k/, /g/, mais en arabe on trouve aussi dans ce domaine /ɣ/, /q/ et /x/. Les phonèmes pharyngaux (/ʕ/ et /ħ/) et glottaux (/ʔ/ et /h/) sont nouveaux par rapport au français. (Sánchez, 2014, 86 - 97)

En ce qui concerne les consonnes, les interférences sont moins fréquentes et affectent surtout /p/ et /v/. Il y a une grande tendance à assimiler ces deux sons à d'autres sons arabes qui se trouvent proches d'eux, notamment dans le premier cas.

Comme Hasanat (2007, 218) l'explique, /p/ a valeur phonématique en français mais en arabe il n'est qu'un allophone du phonème /b/. Le contexte phonétique provoque l'assourdissement de la consonne, lorsque /b/ est suivi d'un autre son consonantique, comme dans le prénom *Abdul*, qui est prononcé [æpdu:l]. Par conséquent, la consonne occlusive bilabiale sourde /p/ peut être remplacée par la consonne occlusive bilabiale sonore /b/ dans de nombreux cas, ce qui peut provoquer des confusions en français, où /p/ et /b/ sont deux phonèmes différents.

Compte tenu de la fréquence de l'homophonie dans la langue française, les confusions arrivent dans de nombreux cas, comme par exemple *poisson* (/pwasɔ̃/), qui devient la plupart de fois /bwasɔ̃/. Le nom propre masculin *Pierre* est parfois prononcé et perçu /bjɛr/ au lieu de /pjɛr/, ce qui provoque une confusion avec *bière*. Le même phénomène de neutralisation se produit avec *poire*, prononcé /pwar/ ou /bwar/, comme *boire*.

Dans le cas de /v/, qui a valeur phonologique en français, mais non en arabe, il y a plusieurs possibilités. Au lieu de ce phonème, les locuteurs tendent à utiliser /f/, le plus fréquemment, ou /b/. Ainsi, *vaut* est réalisé comme /fo/, *vers* comme /fɛr/, et *vulve* comme /fylbe/. Le remplacement par [f] est le plus fréquent car il s'agit du son le plus proche dans le système consonantique marocain. Les deux sont des consonnes fricatives labiodentales, mais les locuteurs utilisent la version sourde /f/, qui appartient au système consonantique de leur langue matrice, au lieu de la version sonore /v/, qui n'y figure pas. Dans le cas de « b », il se trouve plus éloigné de /v/ dans le système consonantique car il s'agit d'une consonne occlusive bilabiale. Cependant, il est sonore comme le phonème original.

2.1.3. Les semi-consonnes

Deux des semi-consonnes existant en français sont utilisés en arabe. Nous avons, d'une part, le phonème prépalatal /j/, qui apparaît, par exemple, dans les mots *yasar* (*gauche*), *yamin* (*droit*), *yad* (*main*), et, d'autre part, le phonème labiovélaire /w/, qui apparaît, par exemple, dans les mots *warda* (*rose*), *warqa* (*documents*), *wad* (*fleuve*). Ils sont similaires aux consonnes fricatives, mais leur degré de fermeture est moins accusée, de sorte qu'ils restent dans un point intermédiaire entre les consonnes et les voyelles (Corriente, 2006, 20 - 24). Le seul phonème qui pose des difficultés dans ce domaine est donc /q/, qui apparaît dans les mots comme *nuit* /nūqi/ ou *nuage* /nūqaz/.

La prononciation marocaine de ces mots (*nuit*, *nuage*) la plus répandue présente /w/ et non /q/. On assiste ici au même phénomène de déplacement du point d'articulation qui explique le passage de /y/ à /u/: /y/ et /q/ sont assimilés à /u/ et /w/ parce qu'il s'agit dans les deux cas de sons qui exigent l'arrondissement des lèvres.⁴

2.2. Les interférences morphologiques et syntaxiques

À côté des interférences phonologiques dont nous venons de nous occuper, il existe aussi, spécialement dans le français mésolectal, des écarts par rapport à la norme à cause de l'usage des structures morphosyntaxiques de l'arabe dialectal comme langue source, une langue déjà apprise, qui constitue normalement la langue maternelle, lorsqu'on parle le français, la langue cible.

2.2.1. Le groupe nominal

2.2.1.1. Le genre

Le genre est une catégorie morphologique qui affecte les noms et les éléments qui s'accordent avec lui, les déterminants, les adjectifs et des pronoms principalement (Arrivé, Gadet et Galmiche, 1986, 280). Pour les entités non animées, l'opposition de

⁴ Cet écart par rapport à la norme se produit chez des locuteurs belges aussi. Cependant, chez eux on voit deux tendances, la récurrence à /w/, d'une part, et la substitution par /y/ d'autre part, de façon qu'on crée une syllabe de plus. Ainsi, si on prononce *puéril* comme /pyeril/, il constitue trois syllabes différentes, tandis que si on le prononce avec une semi-voyelle, /pūeril/ ou /pweril/, il s'agit de deux syllabes (Pierret, 1981, 113).

genre ne fait pas référence à une différenciation sexuelle et donc la distinction est dans la plupart de cas aléatoire, définie par l'étymologie. C'est ici que de nombreuses interférences se produisent quand le genre du terme est différent dans la langue source et dans la langue cible. En ce qui concerne les termes qui renvoient à des entités animés, la tendance aux interférences est plus faible car en général il y a coïncidence entre le genre grammatical du nom et le sexe de son référent.

Certains mots très communs où l'on voit des interférences dans l'usage des locuteurs marocains quant au choix du genre sont **le lune* ou **le couleur*, et dans le cas contraire **la problème* ou **la jardin*.

Sánchez (2014, 195-198) affirme qu'en arabe, sauf exception, la plupart de noms sont du masculin et ne présentent pas de marque morphologique de genre, comme *lon* (*couleur*). La marque de féminin est le suffixe *-a*, comme c'est le cas de *mu/kila* (*problème*) ou de *jarda* (*jardin*). Le morphème de genre apparaît alors en arabe dialectal à travers la terminaison du substantif, tandis qu'en français, c'est le déterminant qui indique le genre, car on y trouve des substantifs aussi bien masculins que féminins finis en consonne.

1. Cette jardin est très belle = *had* *jarda* *zwinā* *bezzaf*
ADJ DÉM + jardin (MORPH FEM) + belle (MF) + très

2. Ce couleur est très beau = *had* *lon* *zwin* *bezzaf*
ADJ DÉM + couleur + beau + très

3. La problème est grave = *mu/kila* *sfiba*
Problème (MORPH FÉM) + grave (MF)

Dans ces trois exemples, l'interférence affecte le déterminant des groupes nominaux sujets, mais, comme il s'agit des phrases attributives, elle concerne aussi l'adjectif qui assume la fonction attribut dans la phrase. La seule exception se trouve dans le dernier cas, car *grave* est invariable en genre.

2.2.1.2. Les articles

Le système d'articles en arabe est bien différent du français. Dans le cas de l'article défini, il n'y a que *al* pour toutes les formes, car le nombre et le genre des mots apparaissent de manière synthétique dans les terminaisons des mots, bien que la plupart de locuteurs tendent directement à l'éviter lorsqu'ils parlent darija. Dans le cas de l'article indéfini, la marque est */i* mais elle n'est pas exprimée habituellement. En d'autres mots, le substantif apparaît soit tout seul, c'est le cas le plus fréquent, soit suivi du numéral *waḥed (un)* pour les noms masculins et *waḥda (une)* pour les féminins (Bayou, 2016, 19). L'influence du système arabe se trouve à l'origine de phrases comme celles-ci :

4. Elle est une professeure = *raha* *ustada*
être (3^e PERS FÉM) + professeure (MORPH FEM)

5. (C'est) une maison de Mehdi = *had dar dyal mehdi*
ADJ DÉM + maison + de + Mehdi

La simplicité du système et la tendance à l'article zéro, très fréquent dans la langue maternelle, provoque des confusions à propos du choix de l'article dans la langue cible, où il y en a plusieurs indéfinis, définis et partitifs.

Il y a deux domaines d'interférence prédominants dans le cas des articles, l'un qui concerne les formules de politesse et l'autre qui concerne l'article partitif. D'un côté, on tend à utiliser l'article défini devant des formules telles que Monsieur, Madame, Mademoiselle suivies du nom, où la règle indique l'usage de l'article zéro.

6. La mademoiselle María appelait son père =
anisa maria ṣayat al'baha
Mademoiselle + Maria + appeler (3^ePERS FÉM) + (DET DEF) père (3^ePERS FEM)

D'autre côté, la plupart des confusions se produisent lorsque le partitif doit être réduit à zéro, après un quantificateur ou une négation. Les locuteurs marocains, dont la langue maternelle ne connaît pas d'article partitif, tendent à éviter cette réduction et à conserver la forme commune du partitif.

7. Il y a trop des femmes = *Kainin bezzaf dyal ṣyalat*
V (PL) + trop + de + femmes

8. Il n'y a plus du lait = $\text{Makain}\underline{\text{f}}$ \u0177alib
 (MORPH N\u00c9G)V(MF) + lait

2.2.1.3. Le d\u00e9terminant *tout*

Comme Ben Amor (2009, 109 - 110) l'explique, une interf\u00e9rence r\u00e9currente au Maroc concerne l'emploi de *tout* comme d\u00e9terminant. On le fait varier en nombre, mais on utilise toujours le masculin. Cette interf\u00e9rence est caus\u00e9e par l'assimilation de ce d\u00e9terminant \u00e0 *ga\u026c*, forme invariable ayant le m\u00eame signifi\u00e9. Le substantif qui le suit est toujours au pluriel (dans 9 et 10 *bnat* est le pluriel de *bent*, *fille*, et *wraq* est le pluriel de *warqa*, *feuille*). C'est pour cela qu'ils utilisent *tout* au singulier et *tous* au pluriel pour les deux genres. Probablement ce changement vers la forme pluriel *tous* est motiv\u00e9 par le d\u00e9sir de s'adapter au nombre du substantif qui le suit sans l'absence de modification phonique par rapport \u00e0 *tout*, \u00e0 la diff\u00e9rence des formes f\u00e9minines *toute/toutes* dont la prononciation est diff\u00e9rente et qui s'\u00e9loignent de l'analogie avec la particule *ga\u026c* du darija.

9. tous les filles sont l\u00e0 = $\text{ga}\underline{\text{c}}$ bnat hna
 D\u00c9T tout + filles + l\u00e0

10. tous les feuilles sont importantes = $\text{ga}\underline{\text{c}}$ wraq muhimin
 D\u00c9T tout + feuilles + importantes (MORPH PL)

2.2.1.4. L'accord des adjectifs possessifs

Le syst\u00e8me pour exprimer la possession fonctionne de mani\u00e8re tr\u00e8s diff\u00e9rente dans les deux langues. D'abord, dans le syst\u00e8me fran\u00e7ais, la forme possessive s'accorde d'une part avec la personne qui poss\u00e8de (on oppose, par exemple *mon* \u00e0 *notre*, *son* \u00e0 *leur*) et d'autre part avec l'entit\u00e9 poss\u00e9d\u00e9e en ce qui concerne le genre et le nombre (on oppose, par exemple, *mon* \u00e0 *ma* et *mon/ma* \u00e0 *mes*).

En arabe, les pronoms personnels, qui peuvent appara\u00eetre de mani\u00e8re ind\u00e9pendante ou suffix\u00e9s, servent \u00e0 d\u00e9signer la possession quand ils apparaissent comme des suffixes d'un substantif ou de la pr\u00e9position *dya* postpos\u00e9e au nom. Ils varient selon la personne qui poss\u00e8de et non selon ce qui est poss\u00e9d\u00e9. L'arabe dialectal et l'arabe standard fonctionnent d'une mani\u00e8re similaire dans ce point. La seule diff\u00e9rence est que le

second est plus complet ; il y a une forme duelle qui n'existe pas en darija, ainsi que des désinences différentes en fonction du genre dans le cas de la 2^e et la 3^e personne du singulier et du pluriel, tandis qu'en arabe dialectal cette différenciation n'existe que dans la 3^e personne du singulier⁵ (Corriente, 2006, 102). Par exemple, *sa fille* équivaut à *bentha*, quand celle qui possède est une femme, et à *bentu*, quand celui qui possède est un homme ; *ma fille* est *benti*, et *leur fille*, *benthum*, sans souci du genre du possesseur, comme en français.⁶

11. Il a perdu son femme = *xsar* *martu*
 Perdre, passé + femme (3^e PERS MASC)

12. Elle attend sa mari = *tatsna* *rajlha*
 (3^e PERS FEM) attendre + mari (3^e PERS FEM)

13. Mon femme est plus belle que la tienne =
 martī *zwinā* *fla* *martik*
 Femme (1^e PERS) + belle (MORPH FÉM) + CONNECTEUR + femme (2^e PERS)

2.2.2. Le groupe verbal

2.2.2.1. Les pronoms personnels compléments

En ce qui concerne la distribution des pronoms personnels qui réalisent la fonction de complément, il y a de nombreuses interférences. D'abord, le système français est très riche. Les pronoms conjoints varient non seulement selon la personne, le nombre et le genre, mais aussi selon leur fonction syntaxique dans la phrase. Il y a alors plusieurs formes pour certaines personnes verbales des pronoms personnels compléments, comme dans le cas des formes possessives. Ainsi, pour la 3^e personne, nous avons *le* et *la* pour le COD, *lui* pour le COI, *se* pour le COD et le COI, corréférents au sujet (Arrivé, Gadet et Galmiche, 1986, 498-499).

⁵ Cette partie du système arabe rappelle le système anglais, où la troisième personne du singulier est la seule qui présente une variation formelle en genre par rapport au possesseur (*her* et *his*).

⁶ En plus, ces désinences pour chaque personne varient parfois, pour s'adapter au mot comme suffixe ou préfixe, mais elles ne s'accordent jamais avec l'entité possédée. Par exemple, *mratu* signifie *sa femme*, comme on vient de le voir, et *yadih*, *sa main*, mais les deux constituent des morphèmes de la forme masculine de la troisième personne du singulier. On a donc deux formes pour la forme masculine de la troisième personne du pluriel, *-u* et *-h* (Sánchez, 2014, 217 - 218).

Par rapport à l'arabe, le fonctionnement est pareil à celui de la possession. Les pronoms personnels apparaissent suffixés aux verbes, et ne s'accordent qu'avec la personne verbale, sauf dans le cas de la troisième personne du singulier, où l'on distingue selon le genre aussi (Sánchez, 2014, 217-218). Cela provoque des confusions quant au choix du pronom selon sa fonction syntaxique. Ainsi, le verbe *ʕwad* varie si on désigne la 1^e personne du singulier *ʕawdliyya* (exemple 14), *m'a raconté*, ou la 3^e du pluriel *ʕawdlihum* (exemple 16), *parles-leur*. Cependant, les pronoms ne varient jamais selon la fonction qu'ils remplissent dans la phrase.

14. Pierre raconte moi son secret → *Pierre ʕawdliyya sar dyalu*
 Pierre + raconter (1^e PERS) + secret + POSS (3^e PERS MASC)

15. Chante-le une chanson → *ynilih uynia*
 Chanter (3^e PERS MASC) + chanson (MORPH FEM)

16. Parle-les de ta copine → *ʕawdlihum ʕla saħabtik*
 Parler (6^e PERS) + de + copine (MF) (2^e PERS)

En plus, en ce qui concerne la disposition des éléments dans la phrase, les pronoms sont antéposées au verbe dans la plupart de cas dans le système français, alors qu'en arabe, comme El Houdna (2015, 9) le rappelle, ils sont postposés, et reliés au verbe comme des formes désinentielles. Les locuteurs marocains suivent alors une tendance à la postposition des pronoms personnels compléments. Comme on voit dans les exemples 15 et 16, l'ordre coïncide dans le cas de l'impératif affirmatif, mais la fonction du pronom ne correspond pas à sa forme.⁷

2.2.2.2. Les prépositions

En arabe, les prépositions sont peu nombreuses et peu utilisées par rapport au français. Dans le système arabe, la possibilité d'enchaîner un nom à un autre nom directement, sans la nécessité d'une préposition (Bayou, 2016, 19 - 20), ainsi que la possibilité d'utiliser les pronoms personnels postposés, évitent dans beaucoup de cas l'emploi de la

⁷ Encore une fois, le système des pronoms personnels postposés est comparable à celui de l'anglais (me, you, her, him, us, you, them), tant à niveau de l'invariabilité qu'en ce qui concerne de la disposition des pronoms, toujours postposés. (Arancibia Figueroa, 2014, 18-19)

préposition, obligatoire en français. Par exemple, *dyalik* est une particule possessive équivalant à *à toi*, et il a comme origine la préposition *dyal-* avec la terminaison du pronom suffixé de deuxième personne. C'est pour cela que de nombreuses erreurs apparaissent au niveau de prépositions très différentes.

17. Cette casquette (est) de toi = *had kaskit dyalik*
 ADJ DÉM + casquette + POSS (2° PERS)

Parfois, la préposition existe dans la langue base mais elle est différente de celle qu'on utilise en français. Dans ces cas, l'explication de l'interférence n'est pas l'absence de correspondance de préposition dans le système arabe, mais une correspondance erronée entre les prépositions des deux systèmes, ce qui provoque la tendance à utiliser cette même structure en français.

La préposition *fla* est utilisée en arabe comme équivalent sémantique de *sur* en français, comme dans l'exemple *sur cette chaise*, qui est *fla had kursi*. Néanmoins, cette même préposition exprime l'idée de *à propos de*. Comme on voit dans l'exemple 18, *parler de* est *flawd fla*, donc l'équivalence dans l'imaginaire linguistique marocain serait **parler sur*, ce qui pousse à réaliser cette interférence. Par contre, on trouve aussi des interférences qui s'éloignent du chemin logique, comme c'est le cas de l'exemple 19. Le syntagme *sur cette chaise* équivaut sémantiquement à *fla had kursi*. Cependant, la confusion et l'insécurité créée par les nombreuses différences entre les deux systèmes, mène les locuteurs marocains à choisir une préposition différente et erronée, même si le choix logique serait *sur*.

18. il parle sur ses études = *ti flawd fla qraytu*
 (3° PERS MASC) parler + sûr + études (3° PERS MASC)

19. j'étais assise a cette chaise = *kunt galsa fla had kursi*
 Etre (1° PERS) + assise + à + ADJ DÉM + chaise

Comme Benzakour le mentionne (2002, 34), une tendance récurrente à propos des prépositions, est l'apparition des modifications morphosyntaxiques par rapport à la langue en ce qui concerne l'introduction des compléments circonstanciels de lieu. L'usage répété de la préposition *à* pour indiquer l'espace c'est une tendance créée par la conception de l'espace comme un contenant de la part des locuteurs marocains. En darija on utilise toujours *f* comme préposition dans ce type de compléments.

20. Je me promène à l'école = *mfa ntemfa* *f* *mdrasa*
 (1° PERS) se promener + à + école
21. Il habite à la ville = *skun* *f* *mdina*
 Habiter (3° PERS MASC) + à + ville

2.2.2.3. Les verbes réflexifs

Quant à l'usage des verbes réflexifs, on constate chez les locuteurs marocains une tendance à réaliser une redondance en ce qui concerne la possession. EL Houdna (2015, 9) expose qu'en arabe on maintient le possessif, comme dans le cas de *chaʕri* (*mes cheveux*) de *chaʕr* (*cheveux*) et *yadih* (*sa main*, d'une entité masculine) de *yad* (*main*), car la structure réflexive est utilisée avec peu de verbes.

Par contre, les locuteurs français utilisent un verbe réflexif qui marque déjà son appartenance au sujet et ils évitent de réaliser la redondance dans le cas du déterminant, qui sera l'article au lieu de l'adjectif possessif.

22. Je veux me laver mes cheveux = *byit* *neysal* *chaʕri*
 Vouloir (1° PERS) + laver + cheveux (1° PERS)
23. Il s'est cassé sa main = *hars* *yadih*
 Casser (3° PERS MASC) + main (3° PERS MASC)

2.2.3. La phrase

2.2.3.1. La phrase simple

Au niveau de la phrase simple, il y a trois types d'interférences prédominantes : le dédoublement du sujet, sa postposition et la copule zéro. Pour bien les comprendre, il faut parler en détail du fonctionnement du système arabe, où la disposition du sujet et du verbe dans les phrases affirmatives peut varier. Ainsi, la phrase énonciative en arabe peut présenter deux structures différentes.

2.2.3.1.1. La phrase nominale arabe

Bayou (2016, 13) affirme que l'on a affaire à une phrase nominale lorsqu'elle commence par un nom. Dans ce cas, le verbe, qui possède toujours le pronom clitique intégré dans sa désinence et donc fait l'accord en genre et personne avec le sujet, est

perçu comme un complément du nom. La désinence correspondant à *elle* est *-at*, par exemple, comme on voit dans *elle travaille* (exemple 24), qui équivaut à *xedmat* en darija. La racine peut varier en fonction de la personne verbale. Par exemple, on a *xedmat, elle travaille*, mais *xdam, il travaille*, où la désinence est zéro.

À partir de cette structure, les locuteurs marocains introduisent un des deux dédoublements du sujet qu'on constate comme des interférences, une structure qui n'existe pas en français sauf en cas de dislocation à gauche dans les constructions emphatiques. Dans ce cas, le dédoublement suit la structure « Groupe Nominal + pronom clitique + Verbe ». En arabe, cette structure présente dans la plupart de cas un caractère emphatique comparable à la structure française *c'est ma mère qui travaille* (Corriente, 2006, 196).

24. Ma mère elle travaille → *mama* *xedmat*
Mère (MORPH FÉM sous-entendu) + travailler (3° PERS FÉM)

Cette structure dite nominale nous mène au domaine d'autre type d'interférence syntaxique. La copule zéro, utilisée en arabe mais inexistante en français, constitue un calque syntaxique de l'arabe dialectal marocain lorsqu'on parle le français. En effet, il existe en arabe la possibilité d'avoir une phrase sans qu'il soit nécessaire d'employer le verbe être qui est sous-entendu (Ziamari, 2008, 182). L'absence du verbe signifie donc qu'il s'agit d'une phrase à structure attributive et que ce verbe *être* est présent d'une manière implicite.

25. Ma femme problème = *martī* *muḥkila*
Femme (1° PERS) + problème (MORPH FÉM)

26. Khadija m'a dit que⁸ sa fille malade=
xadija *gatliyya* *ra* *bentha* *mrida*
Khadija + dire (1° PERS) + CONNECTEUR + fille(3° PERS)+ malade (M FEM)

2.2.3.1.2. La phrase verbale arabe

Comme Corriente (2006, 195) l'indique, en arabe la phrase est dite verbale lorsqu'elle commence par un verbe. Le sujet est alors à droite du verbe. En arabe dialectal, on suit les mêmes structures syntaxiques au niveau de la phrase simple. Si le locuteur prend

⁸ L'interférence syntaxique à propos de l'élision du pronom relatif *que* (expliqué dans 3.2.2. *La phrase complexe*) n'affecte pas cette phrase car il s'agit d'une conjonction et non d'un pronom relatif.

chez les locuteurs marocains, une tendance à utiliser la forme simple *que* dans tous les cas comme équivalent de *lli*.

29. Je pense à mon mari qu'il est au Maroc =

tan fkar f rajli_ lli kain f mayrib
 (1° PERS) penser + à + mari (1° PERS) + que + être + à Maroc

30. La femme que je parle =

mra lli dwit
 femme + PRON REL + parler (1^a PERS)

Ce qui est vraiment intéressant c'est que nous trouvons ici des constructions qui caractérisent aussi la variété non standard du français de l'Hexagone que nous connaissons sous le nom de français populaire. Comme Gadet (1989, 147-149) l'explique, *que* devient une forme unique en français populaire, quelle que soit la fonction, et la phrase subordonnée reproduit l'ordre des mots de la phrase simple. Dans ce cas, *que* ne sert qu'à délimiter la subordonnée donc il perd sa condition de pronom relatif. Voilà pourquoi on trouve un pronom personnel conjoint sujet dans les cas où le relatif doit avoir la fonction sujet, comme dans phrase 29, où l'on a *qu'il* pour *qui*.

En ce qui concerne l'exemple 30, il s'agit d'une phrase défective, qui montre non seulement la simplification de *que* propre du français populaire, mais aussi l'absence de reproduction schématique de la phrase. Elle a une mauvaise considération à cause de son ambiguïté car elle peut avoir différentes significations : *la femme dont je parle*, *la femme à qui je parle* ou *la femme pour qui je parle*, par exemple.

Une autre erreur porte sur l'omission du pronom relatif lorsqu'il remplit la fonction de sujet de la proposition subordonnée. La possibilité d'introduire de manière directe cette sorte de phrases relatives en arabe, sans le pronom relatif *lli* est la cause de cette interférence (Sánchez, 2014, 224).

31. J'écoute ma sœur rit dans sa chambre.

tan smaʕ xtj tad ħak men bit dyaħa
 (1° PERS) écouter + sœur (1°) + (3° P FÉM) rire + dans + chambre + POSS (3° P FÉM)

32. Demande à cette femme a vu l'accident =

jawb had mra lfatef ksida
 demander + ADJ DEM + femme + voir + accident

CONCLUSION

Au Maroc, le français mésolectal n'a pas de reconnaissance officielle comme le français élitaire, enseigné à l'école, mais il fait partie de l'identité culturelle des locuteurs marocains. Compte tenu que l'arabe dialectal est la langue véhiculaire la plus pratiquée au Maroc et que le français mésolectal est la variété de cette langue européenne la plus commune dans le pays, on doit s'attendre à ce que l'influence de la première langue sur la deuxième soit perceptible à plusieurs niveaux. En effet, nous avons pu constater que les interférences affectent notamment les domaines phonologique, morphologique et syntaxique.

Quant au premier, les problèmes apparaissent notamment en ce qui concerne le système vocalique car celui de l'arabe est beaucoup plus restreint que celui du français. Les écarts phonologiques par rapport à la norme montrent une tendance nette à la simplification. Ainsi, par exemple, la réduction des degrés d'ouverture moyennes, l'assimilation des unités de la série antérieure arrondie aux voyelles antérieures non-arrondies ou postérieures, la fermeture de l'archiphonème /e/ en /i/ ou la confusion des nasales attestent à quel point le système phonologique arabe conditionne la production des phonèmes français.

Au niveau morphologique et syntaxique, nous avons identifié des interférences qui concernent l'expression de l'opposition morphologique du genre dans la catégorie nominale, le choix et la forme des déterminants, l'emploi et la place de pronoms personnels compléments, la position du GN sujet par rapport au verbe, le doublement du sujet (morphologique et lexical), l'emploi de certaines prépositions, notamment dans le cas des compléments circonstanciels de lieu, l'élision du verbe *être* dans la phrase attributive ou la simplification du système des pronoms relatifs et de la construction subordonnante dans laquelle ils apparaissent.

Les données fournies par nos informateurs nous ont permis de constater comment se manifestent les relations existant entre deux langues en contact lorsque l'une d'elles, dans ce cas le français, est une langue de colonisation qui est apprise à l'école ou grâce aux échanges quotidiens et de préciser quels sont les domaines dans lesquels se manifeste le plus nettement l'influence de la langue maternelle.

BIBLIOGRAPHIE

Arrivé, M., Gadet, F. et Galmiche, M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion, D.L.

Arancibia Figueroa, R. (2014). *Introducción a la gramática inglesa: el inglés puesto en práctica*. Santiago de Chile : RIL editores.

Bayou (2016). *Analyse d'erreurs dues aux interférences français/arabe*. Casnav (Centre Académique pour la scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) de Montpellier. Consulté le 17/04/2017.

URL : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.albertville/category/ressources/fle/>

Ben Amor Ben Amida, T. (2009). Erreurs interférentielles arabe-français et enseignement du français, *Synergies Tunisie*, 1, pp. 105-117. Consulté le 18/03/2017 et le 03/05/2017. URL : <http://gerflint.fr/Base/Tunisie1/tunisie1.html>

Benamour, A. (2009, janvier). La question de la langue au Maroc. *Asinag*, 2, 13-19. Consulté le 18/02/2017. <https://documentationerlande.wordpress.com/2016/10/29/6413/>

Benzakour, F. (2002). Le français au Maroc, normes et identité. *Langues et linguistique*, 28, 27-43. Faculté des lettres, Université Laval Québec, CANADA. Consulté le 25/05/2017. URL : <http://www.lli.ulaval.ca/recherche/revues/revue-langues-et-linguistique/index-des-numeros-et-articles/vol-28-2002/>

--- (2007). Langue française et langues locales en terre marocaine : rapports de force et reconstructions identitaires, *Hérodote*, 126 (3), 45-56.

--- (2010). Le français au Maroc. Enjeux et réalité. *Le français en Afrique*, 25, 33-41. Consulté le 23/03/2017.

URL : <http://www.abhatoo.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-social/culture/langues/le-francais-au-maroc-enjeux-et-realite>

Carton, F. (1974). *Introduction à la phonétique du français*. Paris : Bordas.

Corriente, F (2006). *Gramática árabe*. Barcelona : Herder.

Costaouec, D. et Guérin, F. (2007). *Syntaxe fonctionnelle : théorie et exercices*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, D.L.

El Maadani, S. (2012). L'évolution des parlers au Maroc. Le dialectal marocain progresse, mais reste à standardiser. Entretien avec Yves Montenay. *Synergies Monde méditerranéen*, 3, 33-44. Consulté le 18/04/2017.

URL : <http://gerflint.fr/Base/MondeMed3/Mondemed3.html>

El Houdna, B. (2015). Les interférences linguistiques entre le français et l'arabe marocain dans les productions écrites d'élèves du Baccalauréat. *Langues, cultures et sociétés*, 1(1). Consulté le 19/02/2017. URL :

<http://revues.imist.ma/?journal=LCS&page=article&op=view&path%5B%5D=3222>

Gadet, F. (1986). *Le français ordinaire*. Paris : Armand Colin, D.L.

Hasanat, M. (2007). Acquisition d'une langue seconde: Les avantages et les entraves de la langue maternelle chez les bilingues français-arabe/arabe-français. *Synergies Monde arabe*, 4, 209-226. Consulté le 21/03/2017.

URL : <https://gerflint.fr/Base/pagesRG/mondearabe4.html>

Jablonka, F (2002). Un cas de francophonie nord-africaine : à quoi sert le français au Maroc ?, in : Bearth, Th. ; M. Chenou ; L. Coray-Dapretto ; K. Geitlinger ; W. Möhlig (éds.), *African Languages in Global Society / Les langues africaines à l'heure de la mondialisation*. Cologne : Köppe, 205-214.

Machrafi, S. (2015, janvier). L'Apprentissage du Français dans le Contexte Plurilingue Marocain. *Revue des études humaines et sociales -B/ Littérature et Philosophie*, 13, 3-21. Consulté le 13/05/2017.

URL : <http://docplayer.fr/21984131-Said-machrafi-docteur-en-sciences-du-langage-specialite-didactique-cognition-education-interactions-universite-du-main-france.html>

Marley, D. (2005). Le français au Maroc : perspectives à l'aube du 21^e siècle. *Synergies Monde Arabe*, 2, 84-91. Consulté le 14/01/2017.

URL : <https://gerflint.fr/synergies-monde-arabe>

Martin, C. de (2013). *Effet de l'apprentissage systématique de l'écrit sur l'acquisition de la langue orale en L2 : cas du français appris par des enfants marocains au Maroc*. Education. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II. Consulté le 21/04/2017.

URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01010661>

Pierret, J.-M. (1981). *Phonétique du français*. Notions de phonétique générale et phonétique historique du français. Louvain-la-Neuve : Cabay.

Quitout, M. (2001, décembre). L'arabe, le français, l'amazighe au Maroc : un patrimoine culturel national. *Les Cahiers du rifal*, 22, 60-65. Consulté le 12/05/2017.

URL : <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsid=13955214>

Sánchez, P (2014). *El árabe vernáculo de Marrakech : análisis lingüístico de un corpus representativo*. Zaragoza : Prensas de la Universidad de Zaragoza.

Sadiq, A. (2015, décembre). Statut de la langue française au Maroc : didactique et représentations. *Langues, cultures et sociétés*, 1(2). Consulté le 12/03/2017.

URL : <http://revues.imist.ma/index.php?journal=LCS&page=article&op=view&path%5B%5D=4262>

Thibault, A. (2016). *Francophonie et variété des français*. Séminaire de Master 1 et 2. UFR de Langue Française, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV). Semaine 9 : Le français au Maroc. Consulté le 21/01/2017. URL : <http://andre.thibault.pagesperso-orange.fr/>

Ziamari, K. (2009). Le contact entre l'arabe marocain et le français au Maroc, spécificités linguistique et sociolinguistique. *Synergies Tunisie*, 1, 173-186

Consulté le 15/02/2017. URL : http://www.lexilogos.com/arabe_marocain.htm